



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.1

22 septembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 1ere SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 15 septembre 1992, à 15 heures

Président provisoire : M. SHIHABI (Arabie saoudite)

puis : M. GANEV (Bulgarie)
(Président)

Ouverture de la quarante-septième session par le Président provisoire, chef de la délégation de l'Arabie saoudite

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Pouvoirs des représentants à la quarante-septième session de l'Assemblée générale :

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Election du Président de l'Assemblée générale

Déclaration de M. Stoyan Ganev, Président de l'Assemblée générale pendant sa quarante-septième session

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

OUVERTURE DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION PAR LE PRESIDENT PROVISoire,
CHEF DE LA DELEGATION DE L'ARABIE SAUDITE

Le PRESIDENT PROVISoire (interprétation de l'arabe) : Je déclare ouverte la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION

Le PRESIDENT PROVISoire (interprétation de l'arabe) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose qu'en même temps nous commémorions, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981, qui doit être consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix au sein des nations et des peuples et entre eux.

C'est à nous qu'incombe aujourd'hui la responsabilité de toute une série de tâches exceptionnelles et cruciales. Aucune autre organisation au monde n'est aussi directement et totalement attachée à la recherche de la paix que l'Organisation des Nations Unies. De nombreux défis à la paix se font déjà jour; d'autres pourraient surgir dans les mois à venir. Unissons nos forces dans un engagement commun pour répondre à ces défis, rechercher des solutions communes qui contribueront à l'édification d'un monde de paix.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/47/442)

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'arabe) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/47/442, qui a été distribué cet après-midi dans la salle de l'Assemblée générale. Ce document contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 12 Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

a) NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'arabe) : L'article 28 du règlement intérieur, dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, constitue, sur la proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

A ce stade, je propose que, pour la quarante-septième session, l'Assemblée nomme les huit pays suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Argentine, Barbade, Burundi, Chine, Kenya, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie et Etats-Unis d'Amérique.

Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT PROVISoire (interprétation de l'arabe) : Le neuvième membre sera nommé plus tard.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT PROVISoire (interprétation de l'arabe) : J'invite à présent les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle qu'en vertu du paragraphe 1 de l'annexe de la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée générale pour la quarante-septième session doit être élu parmi les représentants des Etats d'Europe orientale et autres Etats.

A cet égard, le Président du Groupe des Etats d'Europe orientale et autres Etats m'a informé que son groupe appuie la candidature de S. E. M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur, je déclare par conséquent S. E. M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, élu président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale par acclamation.

Je présente mes sincères félicitations à S. E. M. Stoyan Ganev, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Ganev assume la présidence.

DECLARATION DE M. STOYAN GANEV, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE PENDANT SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je tiens à remercier toutes les délégations qui m'ont élu au poste de président de l'Assemblée générale pendant sa quarante-septième session. Je tiens tout particulièrement à remercier les pays membres du Groupe des Etats d'Europe orientale qui ont présenté et appuyé ma candidature. Cette élection est un grand honneur pour moi et pour la Bulgarie, pays qui a catégoriquement rejeté le communisme et qui a douloureusement mais irréversiblement embrassé les valeurs et principes fondamentaux de la démocratie et de l'économie de marché.

Le Président.

En tant que Ministre des affaires étrangères du premier Gouvernement non communiste de la République de Bulgarie, je tiens à mettre en relief l'importance du fait que mon pays est un des îlots de stabilité dans la région agitée des Balkans et qu'il a trouvé une solution civilisée aux problèmes ethniques qui, dans les pays voisins, ont provoqué des conflits dangereux qui risquent d'avoir de graves conséquences sur le plan international.

Au nom de toutes les délégations, je souhaite exprimer nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour les remarquables résultats auxquels il est parvenu dans l'exercice de ses fonctions de président de l'Assemblée générale, pendant la quarante-sixième session, fonctions qu'il a assumées avec une grande compétence.

Je tiens également à exprimer notre gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, pour les efforts énergiques qu'il a personnellement déployés durant son mandat et à louer ceux du Secrétariat en vue de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies au moment où celle-ci doit relever les nouveaux défis du monde de l'après-guerre froide.

Au cours de l'année écoulée, la composition de l'Organisation des Nations Unies s'est largement accrue, ce qui va contribuer à renforcer encore le caractère universel de l'Organisation.

Les 47 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies ont révélé qu'elle joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité, dans la promotion des relations amicales entre les nations et dans la création de conditions favorables à la coopération entre ses Etats Membres. Ces dernières années, nous avons assisté à des transformations uniques et historiques dans diverses parties du monde, qui ont mis nettement en relief une tendance commune à promouvoir la démocratie, la liberté, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Le dépassement de l'affrontement et de la rivalité idéologique entre l'Est et l'Ouest a permis la création de meilleures conditions pour mener une action commune aux niveaux régional et mondial.

Le Président

Parallèlement à ces changements positifs, la communauté internationale doit faire face à des défis sérieux et à des problèmes difficiles qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Des millions de personnes dans le monde entier continuent de souffrir des ravages de la guerre. Les progrès en faveur du règlement pacifique des différends régionaux de longue date n'ont pas encore libéré l'humanité de la terreur des conflits armés. La récession économique, les tensions sociales, le nationalisme, l'intolérance raciale et religieuse, les hostilités ethniques, ainsi que les violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales continuent de menacer la stabilité nationale et internationale.

La poursuite des effusions de sang dans l'ex-Yougoslavie, attisées par des rivalités nationalistes et ethniques, fait chaque jour un grand nombre de victimes parmi des hommes, des femmes et des enfants innocents et des dégâts considérables dans les infrastructures locales. Nous sommes horrifiés par les violations flagrantes et massives des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle clef dans le processus visant le règlement pacifique du conflit. Il est naturel de s'attendre à ce que l'Assemblée générale, à sa présente session, mette au point et précise les moyens les plus appropriés permettant à l'Organisation de participer davantage à la solution de cette question fondamentale. La coordination entre les opérations de maintien de la paix menées par les Nations Unies et d'autres efforts régionaux est un important facteur pour parvenir à des résultats positifs.

Compte tenu du fait que l'environnement politique mondial est en pleine mutation, il faut que l'Organisation des Nations Unies utilise au maximum et le plus efficacement possible toutes les ressources de la Charte.

Le règlement des différends régionaux continuera d'être hautement prioritaire dans l'ordre du jour des Nations Unies. Les travaux et les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que les efforts énergiques du Secrétaire général constituent les fondements d'une action efficace dans le domaine de la diplomatie préventive, de l'établissement de la paix, du maintien de la paix et de la construction de la paix après les conflits.

Le Président

Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) représente une contribution utile aux travaux des Nations Unies et fournit une base conceptuelle importante pour une stratégie globale. Je suis certain qu'au cours du débat général, les Etats Membres parleront des idées et des recommandations présentées dans ce rapport en vue d'adopter les mesures appropriées de suivi qui permettront d'établir de nouvelles normes d'efficacité pour les activités des Nations Unies.

Le Président

En tant que Président de l'Assemblée générale, je suis prêt à faciliter l'établissement d'un dialogue sur de nouvelles idées et des propositions spécifiques qui permettraient de faire avancer la réforme des Nations Unies. Il est parfaitement réaliste de s'attendre à ce que la phase actuelle du renouveau des Nations Unies soit achevée d'ici 1995.

L'économie mondiale traverse actuellement une phase de graves difficultés. C'est pourquoi les Nations Unies, en tant qu'enceinte de discussion et de prise de décisions sur les problèmes économiques et sociaux, devraient assumer de plus grandes responsabilités. La faim et l'analphabétisme doivent être épargnés aux populations des pays moins développés et les soins de santé élémentaires devraient leur être assurés.

La coopération économique et sociale, facilitant la pleine intégration à l'économie mondiale des pays en développement et de ceux qui se trouvent dans une phase transitoire, continue d'être une des principales tâches qui incombent aux Nations Unies. Une attention primordiale devrait être accordée à la stabilisation de l'économie mondiale et à la libéralisation des échanges et des systèmes financiers mondiaux. Le sommet sur le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes prévus pour 1995 devraient permettre de mieux comprendre les questions qui s'y rapportent et d'atteindre un consensus lors de leur discussion aux niveaux local, national, régional et international.

Tous les Etats Membres deviennent de plus en plus conscients de la nécessité de coopérer sur les questions relevant de la protection de l'environnement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, a abouti à des résultats encourageants. Il est temps maintenant d'en mettre en oeuvre les décisions. Compte tenu de leur importance cruciale, des mesures appropriées de suivi pourraient bien être envisagées directement par l'Assemblée générale.

Des transformations d'une importance historique dans les relations stratégiques ont apporté des changements considérables dans les notions et les doctrines établies de paix et de sécurité. Cette année, 1992, est l'année où doivent se conclure les négociations finales sur le projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques. Il est parfaitement réaliste de s'attendre à ce que la présente session de l'Assemblée générale approuve le

Le Président

projet de convention préparé par la Conférence sur le désarmement et fournisse une enceinte pour la signature de ce projet en vue de réaliser prochainement sa mise en application.

Les principaux Etats dotés d'armes nucléaires ayant fait des progrès sans précédent en réduisant fortement leurs arsenaux nucléaires d'armes stratégiques et non stratégiques, des efforts conjoints visant à assurer la non-prolifération des armes de destruction massive et à se mettre d'accord pour appliquer des contrôles à l'exportation de biens et technologies dits sensibles gardent une importance vitale pour la stabilité internationale. Une participation universelle au registre établi des armes classiques pourrait aider les Nations Unies à surveiller les transferts internationaux d'armes, ainsi que les stocks militaires, leur acquisition par le biais de la production nationale et les différentes politiques en la matière.

Les Nations Unies devraient de plus en plus tenir compte des facteurs non militaires de sécurité, qui sont également à même de créer des tensions et de provoquer des conflits armés. Des problèmes de croissance démographique, de fardeaux écrasants de la dette, de barrières au commerce qui continuent d'exister et de trafic des stupéfiants exigent une attention soutenue et un degré de haute priorité dans les efforts des Nations Unies.

Dans la nouvelle ère de coopération, les questions des droits de l'homme ont acquis une plus grande importance mondiale. La première Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui doit se tenir l'année prochaine sera une occasion pour les Etats Membres de passer en revue les progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme et d'élaborer les éléments d'une nouvelle stratégie pour les Nations Unies. Elle devrait permettre de promouvoir les normes les plus élevées dans ce domaine et de renforcer les mécanismes de mise en oeuvre.

J'espère sincèrement que le nouvel esprit de coopération qui règne au sein des Nations Unies nous permettra de parvenir à des compromis qui tiennent compte des intérêts fondamentaux de toutes les parties concernées. La coopération, le consensus et des actions efficaces en vue de garantir la paix, la sécurité et la prospérité devraient figurer parmi les éléments essentiels qui sont à la base de la démarche que nous devrions adopter dans nos efforts conjoints au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Le Président

Je tiens à vous assurer de ma bonne volonté et de ma détermination de travailler d'arrache-pied avec toutes les délégations pour atteindre les objectifs des Nations Unies.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis, dans les jours à venir, de pouvoir travailler avec vous.

La séance est levée à 15 h 45.

